

Délibération n° 2025 – III – 014

Protection sociale complémentaire

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le douze mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	/
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Excusé
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	/

Autres personnes présentes : Daniel Verdeil, Damien Kuss, Mathieu Grenier, Claire Godayer, Anne-Sophie Drouet, Patrick Argentier, Morgane Buisson, Mathis Lioury, Cécile Albano, Clarisse Pasteau, Xavier Favrolt.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le SYMBHI a choisi d'adhérer aux contrats de groupe proposés par le Centre de gestion de l'Isère en matière de mutuelle santé (prise en charge des frais médicaux) et de prévoyance (garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité).

Ces deux contrats ont récemment subi des augmentations de cotisations, expliquées :

- pour ce qui concerne la mutuelle santé par des évolutions actées ou prévues du remboursement des actes,
- pour ce qui concerne la prévoyance par un contexte national d'augmentation de l'absentéisme au sein de la Fonction publique territoriale.

Du fait de ces augmentations, le reste à charge pour les agents concernés a augmenté de 20 € en moyenne (le montant varie en fonction de seuil de couverture souscrit) pour la prévoyance, et de 6 € pour la mutuelle.

En parallèle, le montant de la participation employeur attribué par le SYMBHI à ses agents est inchangée depuis 2019 et s'élève à :

- pour la mutuelle santé à 23 euros mensuels pour l'agent et à 5 euros par enfant rattaché,
- pour la prévoyance à 11 euros mensuels.

Il vous est proposé dans ce cadre de porter ces montants :

- pour la mutuelle santé à 30 euros mensuels pour l'agent et à 8 euros par enfant rattaché,
- à 14 euros mensuels pour la prévoyance.

Cette évolution a été soumise pour avis au CST du Centre de gestion de l'Isère, qui a émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver la réévaluation, dans les conditions susvisées, des montants de participation du SYMBHI au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents.

Fait à Grenoble, le mercredi 21 mai 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président


Fabien Mulyk